

COMMUNIQUE AUX PORTEURS DE PARTS DU FIP France FORTUNE ALTO 3

Objet : Liquidation du FIP FRANCE FORTUNE ALTO 3

Vous comptez parmi les porteurs de parts du FIP FRANCE FORTUNE ALTO 3.

Initialement créé le 21 septembre 2011 pour une durée de 7 ans et demi à compter de sa constitution, le FIP France FORTUNE ALTO 3 a été prorogée 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons de la fin de vie du fonds. Ainsi EIFFEL INVESTMENT GROUP, société de gestion du FIP, a décidé, avec l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 4 août 2020, de procéder à l'ouverture des opérations de liquidation du fonds et à la dissolution du FIP au plus tard le 31 décembre 2020 (date estimative, la société de gestion fera ses meilleurs efforts en ce sens).

Après avoir procédé à la cession d'une grande partie des actifs qui composaient le portefeuille du FIP France FORTUNE ALTO 3, une dernière participation non cotée figurait encore dans le portefeuille au 30 juin 2020.

Pour rappel, la performance du fonds hors avantage fiscal en date du 30 juin 2020 était de -2,42%* depuis l'origine, soit une performance annualisée de -0,07%(**). Pour mémoire, à l'occasion de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'Impôt de Solidarité sur la Fortune de 40%(***) du montant investi.

Nous vous rappelons également par ce communiqué que, conformément à la réglementation, le rachat des parts n'est pas possible en période de liquidation du FIP.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire, en nos sincères salutations.

Didier Banéat
Directeur Général Adjoint

(*) Hors avantage fiscal, prélèvement sociaux et droits d'entrée, après intégration des distributions partielles.

(**) Taux de rendement annualisé nette de frais et hors avantage fiscal depuis l'origine (TRI).

(***) L'avantage fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur, du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement ainsi que de la durée de conservation des parts.

Lettre d'information du 3 trimestre 2020